

**Année 2024**

**BAFA**



**Nous contacter :**

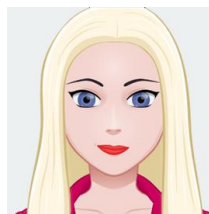


**M ETIENNE Christelle – Coordinatrice BAFA**  
**Référent pédagogique et administratif du service BAFA**

Contact : [christelle.etienne@famillesrurales.org](mailto:christelle.etienne@famillesrurales.org)

04 75 32 19 58

06.52.30.31.08



**Mme VIAL Laetitia Assistante Administrative**  
**Accueil, facturation règlement**

Contact : [Laetitia.Vial@famillesrurales.org](mailto:Laetitia.Vial@famillesrurales.org)

04 75 32 19 58

**Pour toute correspondance écrite :**

Groupement des Associations Familles Rurales de l'Ardèche

Service BAFA

37 rue Boissy d'Anglas

07100 ANNONAY

**Présentation de Familles Rurales en Ardèche :**

Le Groupement Familles Rurales de l'Ardèche a été créée en mai 2009 afin de maintenir l'accompagnement des associations locales en nord et centre Ardèche. Le mouvement Familles Rurales vise à répondre aux besoins des familles en milieu rural en mettant en œuvre des services d'accueil de la petite enfance, de l'enfance jeunesse et d'éducation populaire.

Nous avons souhaité initier un service Formation professionnelle afin de répondre afin de proposer des formations en direction des structures locales en gestion de crèches et/ou de centres de loisirs/action jeunesse.

La finalité poursuivie est double :

- Proposer des formations de qualité qui répondent aux besoins des salariés et leur permette de développer leurs compétences,
- Proposer des formations de proximité : implanté exclusivement en milieu rural, nous avons à cœur de proposer des lieux de formations dans les territoires ruraux ou au sein même des structures d'accueil.

## Lieu de la formation :

La formation aura lieu dans la salle de réunion



Lycée agro technologique privé

Rue des Frères Monneron, 07100 Annonay

Pour se garer, vous disposez d'un parking gratuit devant le lycée

Responsable pédagogique et Référent handicap présent à chaque lancement de formation en cas de retard ou de difficulté à trouver le lieu de la formation merci de composer le : 06.52.30.31.08

## Salle de formation :

Nous disposons des salles de classes du lycée qui sont équipée (vidéoprojection,...).

Moyens matériels : Vidéo projecteur, connexion WIFI, paperboard, table et chaises

## Hébergement restauration

Toutes nos sessions sont exclusivement en internat, pas de dérogation possible.

Il n'y a pas de repas hallal ou casher, des repas de substitution sont possibles

## Absences

Les absences, par exemple événements familiaux (sauf événements graves et imprévus), ne peuvent être accordées. En cas d'examen scolaire (bac, partiel...), une absence d'une 1/2 journée pourra être acceptée sous condition. Contactez-nous dans tous les cas.

## Matériel à prévoir

La liste du matériel à prévoir vous sera communiquée en même temps que la convocation à la formation. Sachez qu'elle contient toutes les affaires nécessaires pour 6 à 8 jours de vie en collectivité, des vêtements en passant par les draps/coussins/couettes, ou encore de quoi écrire/noter ainsi que tous les éléments de récupération réutilisables (cartons, feuilles ...) mais également des instruments de musiques (si tu en joues) ou tout autre accessoire qui te permette d'exprimer ton talent !

# STAGE BAFA



## Quelques règles pour une vie en collectivité réussie

### Horaires:

- |                           |                       |                          |
|---------------------------|-----------------------|--------------------------|
| - de 8h à 8h45: petit dej | - 12h15: Repas        | - 19h: Pause             |
| - 9h: début de la journée | - 13h45: Reprise      | - 19h15: Repas           |
| - 12h: Pause              | - 16h30: Pause Goûter | - 20h45: Veillée         |
|                           |                       | - 22h: Fin de la journée |

Pour le bien-être de tous et le bon déroulement du stage, merci de respecter ces horaires.



**TELEPHONES:** Autorisés en dehors des temps de travail (les temps d'animation sont des temps de travail) et durant les moments de pause. Pour le respect de chacun, merci de laisser vos téléphones au repos durant les temps de repas..... C'est plus sympa de discuter que d'envoyer des textos!!



**PHOTOS et VIDEOS:** Des photos ou vidéos du stage ne devront pas être publiées et diffusées sur les réseaux sociaux sans l'autorisation des personnes figurant sur celle-ci. Les formateurs de souhaite pas être pris en photo sans autorisation et ne veulent pas que des photos/vidéos apparaissent sur les réseaux sociaux.



**CIGARETTES:** Autorisées durant les temps de pause et aux endroits prévus à cet effet. Merci de penser à vider les cendriers et de ne pas jeter de papiers dedans.



**CBD:** Le CBD sous toutes ses formes ainsi que les produits dérivés du cannabis ne sont pas autorisés durant le stage. Leur consommation entraînera le renvoi du stagiaire.



**ALCOOL:** Interdit!! Nous sommes dans le cadre d'une formation et nous l'interdisons donc pour les majeurs et les mineurs. La consommation d'alcool sur le stage entraînera le renvoi du consommateur sans remboursement de son stage.



**DROGUES:** Illicite, nous appliquons la loi. La consommation de drogue durant le stage entraînera le renvoi du consommateur sans remboursement de son stage et un signalement auprès des services de jeunesse et sport.



**SORTIES:** A titre exceptionnel et en prévenant un membre de l'équipe. Non autorisées pour les mineurs qui sont sous la responsabilité du directeur du stage.



**VIOLENCE:** Pas de violence physique, morale ou verbale. Toutes formes de violence pourra faire l'objet d'un renvoi du stage, sans remboursement.



**INTERNAT:** L'internat est un lieu de repos. Merci de respecter le silence et le sommeil des autres. Pour les insomniaques, les salles du haut restent ouvertes. La mixité est non- autorisée dans les chambres et les étages.



**RESPECT:** Du matériel, de la nourriture, des locaux intérieurs, des espaces extérieurs, des personnes, du personnel et du sommeil. Pensez à éteindre les lumières et à fermer les portes.



**INCENDIE:** Vous devez prendre connaissance des sorties de secours. En cas d'incendie, sortir par les sorties prévues et vous rassembler aux endroits prévus à cet effet.



**POUR LES STAGES A L'AGROTECH:** Ne pas monter sur le toit vers le coin fumeur: Ce n'est pas une terrasse. Ca paraît évident mais on préfère le redire !!!



**RESPECT DES PERSONNES:** Chaque stagiaire veillera à avoir une attitude et une manière d'agir respectueuse et bienveillante envers les autres personnes du groupe. Les moqueries, blagues douteuses et autres ne seront pas tolérées durant le stage. Le respect doit être un acte réciproque entre les stagiaires.

Familles rurales Ardèche- 2023

## Règlement intérieur

### 1. Préambule

Familles Rurales Ardèche souhaite faciliter l'accès à tous les publics aux formations BAFA et BAFA. Cette ouverture s'entend sans distinction de nationalité ou de sexe et dans la stricte application du principe de non-discrimination, qu'il soit fondé sur des considérations d'ordres religieux, sociaux, culturels, orientation sexuelle, géographiques, politiques ou philosophiques.

Familles Rurales Ardèche inscrit ses activités dans le respect des principes républicains de laïcité. A ce titre, il s'interdit toute forme de prosélytisme et attend des stagiaires qu'ils adoptent une attitude respectueuse des convictions de chacun. Ces convictions relevant de la sphère privée ; elles ne sauraient s'exprimer durant la session sous quelque forme que ce soit (oralement, par écrit, tenue vestimentaire, signes divers, culte...)

Il attend des stagiaires un comportement compatible avec la vie en collectivité et le travail en équipe, traduisant les valeurs de Familles rurales et la fonction éducative des candidats à l'animation ou la direction d'un accueil collectif de mineurs.

### 2. Les formateurs

Les formateurs de Familles Rurales Ardèche disposent des compétences et qualifications requises, définies par les textes réglementaires.

Ils suivent les formations initiales et continues de formateurs misent en oeuvre par Familles Rurales.

Les mêmes formateurs encadrent la totalité de la session. Ils partagent avec les stagiaires les temps de formation formels comme les moments de vie quotidienne (repas, ...)

Les taux d'encadrement des sessions définis par Familles Rurales Ardèche permettent un suivi individualisé de chaque stagiaire.

### 3. Organisation matérielle des sessions

Familles Rurales Ardèche propose des sessions en internat et sont déclarées sous ce régime auprès des services de jeunesse et sport. Aucune dérogation de régime en externat ne pourra donc être appliquée. Les temps de repas comme les nuitées font partie intégrante de la formation.

Les régimes alimentaires nécessitant une adaptation des menus doivent être signalés lors de l'inscription.

L'hébergement est organisé collectivement. Les sessions accueillant des mineurs, l'hébergement ne peut être mixte.

La formation BAFA est ouverte à tous, toute personne en situation de handicap peut prétendre à participer à la formation, merci de prendre contact avec l'un des organisateurs si cela est le cas afin d'adapter la session en fonction des besoins spécifiques.

### 4. Règles de fonctionnement

Les stagiaires s'engagent à respecter le présent règlement ainsi que les règles de fonctionnement qui seront présentées le premier jour de la session. Ils s'engagent, en particulier, à participer activement à tous les temps de formation et à adopter un comportement responsable et respectueux d'eux-mêmes, du groupe, des formateurs et des personnels, du centre d'accueil dans les valeurs de laïcité.

La détention et la consommation d'alcool, de drogues, de CBD (sous toutes ses formes) sont interdites. La détention ou la consommation de ces substances durant le stage entraînera le renvoi du stagiaire sans remboursement de la somme engagée. À limiter l'utilisation de leur téléphone uniquement sur les temps de pause.

Les stagiaires doivent fournir l'autorisation ou non d'utiliser leur image.

Tout comportement contraire au projet éducatif de Familles Rurales Ardèche, Drôme, Isère et/ou au règlement intérieur de la session est susceptible d'entraîner un renvoi de la session et/ou l'invalidation du stage.

Les stagiaires sont responsables de leurs affaires. En aucun cas l'organisateur Familles Rurales et les formateurs ne pourront être tenus responsables en cas de vol, de perte ou de dégradation. Nous conseillons aux stagiaires de laisser chez eux tout objet de valeur.

Chaque stagiaire a l'obligation de conserver en bon état le matériel qui lui est confié en vue de sa formation. A la fin du stage, le stagiaire est tenu de restituer tout matériel et document en sa possession appartenant à Familles Rurales de l'Ardèche, sauf les documents pédagogiques distribués en cours de formation.

### 5. Santé

En cas d'aptitude à la pratique d'activités sportives et physiques, les stagiaires devront fournir un certificat médical.

Les stagiaires suivant un traitement médical durant la session sont tenus de le signaler au directeur du stage.

Pour les stagiaires mineurs, il est demandé de produire une ordonnance correspondant au traitement suivi.

Dans certains cas, leurs médicaments seront tenus à leur disposition à l'infirmerie du lieu d'hébergement.

Durant la session, les frais médicaux rendus nécessaires par l'état de santé du stagiaire sont à sa charge. Les stagiaires doivent se munir de leur carte vitale et mutuelle.

## **6. Déplacements**

Les déplacements pour se rendre sur le lieu de stage sont sous la responsabilité des stagiaires ou des représentants légaux des stagiaires mineurs.

Familles Rurales peut mettre les stagiaires en relation pour organiser un covoiturage.

Durant le stage, les sorties ne sont pas autorisées pour les stagiaires mineurs sauf s'il s'agit de sorties dans le cadre d'une animation.

## **7. Absences – Départ anticipé**

Sauf mention contraire, les sessions se déroulent en continu, de date à date, y compris les samedis, dimanches et jours fériés.

Les stagiaires doivent être présents à tous les temps de travail et durant toute la durée de la session.

L'attention des stagiaires est attirée sur le rythme intensifs des sessions.

**Conformément à la réglementation, aucune absence ne peut être accordée durant les sessions. Tout départ anticipé entraîne l'invalidation du stage et le non-remboursement de la somme engagée.**

**Un stagiaire inscrit sur une session en internat, ne peut obtenir de dérogation (même avec certificat médical) pour rentrer dormir chez lui pour une ou plusieurs nuits. Tout départ entraînera l'invalidité du stage, conformément à la demande de la Cohésion Sociale Régionale.**

**Tout visiteur est interdit sur la session (conjoint, amis,.....) pour des raisons de sécurité.**

Pour les mineurs, tout départ anticipé de la session, pour quelque raison que ce soit, est organisé après concertation avec la personne responsable du stagiaire (parent, tuteur, ...).

## **8. Coût des sessions**

Le coût des sessions comprend les frais pédagogiques et administratifs, le matériel, l'assurance, les repas et l'hébergement pour les sessions organisées en internat.

Les frais de transport pour se rendre sur le lieu du stage sont à la charge des stagiaires.

Vous pouvez retrouver nos conditions générales de ventes lors de votre inscription.

## **9. Aides financières**

Les stagiaires peuvent obtenir une aide financière sous réserve de répondre aux conditions d'attribution spécifiques à chaque institution (Comités d'Entreprises,

Caisse d'Allocations Familiales, Conseil général de leur département, Services Départementaux à la Jeunesse, à l'Engagement et Sport, ...).

En cas de prise en charge de la session par un organisme, il est demandé au stagiaire de fournir l'attestation correspondante.

## **10. Inscriptions :**

Réservation sur le site Familles Rurales [www.ma-formation-bafa.fr](http://www.ma-formation-bafa.fr) . L'inscription ne sera définitive qu'après réception de l'ensemble des pièces constitutives du dossier et du paiement de l'acompte de 200€.

Dès réception du dossier d'inscription complet, Familles Rurales adresse un courrier de confirmation, 15 jours avant la session, indiquant le plan d'accès au lieu de la session, les horaires, le matériel et les documents à apporter par le stagiaire.

Le règlement se fait en deux temps :

A la réservation, règlement de l'acompte pouvant s'effectuer :

- par télépaiement, exclusivement sur le site de Familles Rurales
- par chèque bancaire à l'ordre de Familles rurales

Au plus tard 10 jours avant le 1er jour du stage, le paiement du solde, doit être adressé au Groupement des associations Familles Rurales de l'Ardèche.

## **11. Annulation / Désistement**

Désistement du stagiaire :

14 jours avant le début de la session : La somme engagée sera remboursée.

8 jours avant le début de la session : 80€ de frais seront retenus et le reste de la somme engagée sera remboursée.

Moins de 8 jours avant le début de la session et durant la session : pas de remboursement de la somme engagée.

Familles Rurales Ardèche pourrait être conduit à annuler une session. Les stagiaires seraient informés dans les meilleurs délais et celle-ci proposera aux candidats inscrits, une solution de remplacement ou procéderait au remboursement des sommes perçues sans aucune autre forme d'indemnité.

## **12. Évaluation**

Toutes les sessions organisées par Familles Rurales Ardèche sont déclarées auprès de la Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale conformément à la réglementation en vigueur.

Les critères d'évaluation sont communiqués aux stagiaires lors de la présentation de la session.

Des évaluations individuelles sont programmées tout au long du stage. En fin de stage, après consultation de l'équipe des formateurs et évaluation avec le stagiaire, le directeur de la session émet un avis satisfaisant ou non satisfaisant.